

Meyrin, le 3 septembre 2024

BNI/convocation.doc

**Mesdames, Messieurs les  
membres du Conseil municipal**

---

Conseil municipal

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'avantage de porter à votre connaissance que votre Conseil tiendra séance le **mardi 10 septembre 2024** à **18h30**, à la Ferme de la Golette, rue de la Campagne-Charnaux 9.

**L'ordre du jour** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.
2. Assermentation de M. Ivan Deiana (PDC-VL) en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.
3. Assermentation de M. Alban Osmani (MCG) en remplacement de M. Faruk Osmani, décédé.
4. Assermentation de M. Luzayamo Kindu (PS) en remplacement de M. Michel Fabre démissionnaire du parti socialiste (siégeant en tant que hors parti) et du municipal. (sous réserve de la confirmation du SVE)
5. Assermentation de Mme Rachel Haas (PDC-VL) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. Ivan Deiana, désormais membre titulaire.
6. Election d'un-e 2<sup>ème</sup> vice-président-e du Bureau du Conseil municipal, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.
7. Election d'un-e président-e de la commission santé et sécurité, en remplacement de Mme Adriana Schweizer, hors-parti.
8. Election d'un-e président-e de la commission développement urbain, en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.
9. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.
10. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Bektesh Ferati, hors-parti.
11. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e à la Colonie de vacances La Ruche, en remplacement de M. Daniel Loureiro, hors-parti.
12. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.
13. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de Mme Adriana Schweizer, hors-parti.
14. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de M. Faruk Osmani, décédé.

Ordre du jour (suite)

15. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal au sein du conseil de fondation de la Fondation Nouveau Meyrin, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.
16. Nomination d'un représentant du PLR MC en tant que vice-président du bureau du local de vote, en remplacement de M. Davit Ghukasyan, démissionnaire.
17. Communications du Bureau du Conseil municipal.
18. Communications du Conseil administratif.
19. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
20. Délibération n° 2024-15 présentée par la commission coopération et solidarité internationales au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de **CHF 50'000.-** destiné à l'association MEDAIR pour un soutien aux personnes affectées au Kivu du Nord en RDC.
21. Délibération n° 2024-16 relative à une aide d'urgence de **CHF 25'000.-**, proposée par le Conseil administratif, visant à apporter un soutien à la population des communes impactées par les intempéries de l'été 2024, dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons.
22. Délibération n° 2024-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de **CHF 8'670'000.-** en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin.
23. Résolution n° 2024-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin.
24. Motion n° 2024-06 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'Libéral demandant la coloration des chemins de la Campagne Charnaux, voire de la future voie verte communale, avec de la peinture photoluminescente.
25. Motion n° 2024-07 présentée par Esther Hartmann au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin Cointrin et par Marco Fontanini au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin pour l'audition et l'étude des collaborations possibles avec le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin.
26. Pétition n° 2024-04 en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois.
27. Pétition n° 2024-05 demandant de préserver la santé des chiens à Genève.
28. Annonces de projets.
29. Propositions individuelles.
30. Questions.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Tobias CLERC  
Président

**Délibération n° 2024-15 présentée par la commission coopération et solidarité internationales au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 50'000.- destiné à l'association MEDAIR pour un soutien aux personnes affectées au Kivu du Nord en RDC**

---

Vu l'intensification des conflits armés au Nord-Est du pays ayant entraîné un déplacement massif de population fuyant les violences;

Vu le haut degré de vulnérabilité des communautés laissées pour compte avec de nombreux cas avérés de violences sexuelles, de malnutrition et de maladie infectieuse comme le choléra;

Vu les 600'000 personnes dans la région de Goma déplacées depuis janvier sans services de santé, fermés pour cause d'insécurité;

Vu le préavis positif de la commission coopération et solidarité internationales du 18 juin 2024;

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission coopération et solidarité internationales, dans sa séance du 10 septembre 2024,

**D E C I D E**  
**PAR X OUI ET X ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- destiné à l'association Medair pour ses actions d'aide d'urgence au nord Kivu,

2. de comptabiliser ces montants dans le compte de fonctionnement 2024 sous la rubrique 59.300000.363.60000 "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

Certifié conforme à la décision du  
Conseil municipal

Le Président :

Tobias Clerc

## **Délibération n° 2024-15**

### **Exposé des motifs**

Depuis le début de l'année, le Nord-Est de la République du Congo est plongé dans des combats intenses et meurtriers alors que le pays fait déjà partie des 6 plus vulnérables au monde. La situation est alarmante aux abords de Goma où l'on rencontre de nombreuses victimes, des centaines de déplacés (qui se retrouvent sur les routes ou dans des abris de fortune) et de nombreux services de santé dont l'accès est gravement compromis. Il est urgent de répondre à l'augmentation des besoins.

L'objectif de Medair est de répondre aux besoins extrêmes de la population locale et déplacée en termes de santé physique et mentale en :

- Renforçant les services de santé
- Prévenant et en soignant la malnutrition
- Garantissant l'accès à l'eau potable et à l'hygiène
- Faisant face aux situations de violences sexuelles et basées sur le genre

Medair intervient dans la région du Nord-Kivu en RDC depuis fin 2013 où elle répond à une série de crises humanitaires, dans les domaines de la santé, la nutrition d'urgence, l'accès à l'eau et à l'hygiène. Les équipes ont soutenu des centres de santé situés dans les communautés et dans des camps de réfugiés. Medair possède donc une grande expérience dans cette région difficile qui lui permet d'apporter une aide vitale aux personnes touchées par le conflit et les déplacements de population. C'est pour cette raison que nous vous proposons de confier la somme de CHF 50'000.- à Medair afin de leur permettre compléter leur budget d'intervention.

Annexe : demande de l'association Medair.

**MEDAIR**

*chaque vie compte*



## Réponse d'urgence en R.D. Congo

*Des milliers de personnes fuient le conflit, sans accès à l'eau ni à la santé!*

### Contexte

Depuis le début de l'année, le Nord-Est de la République démocratique du Congo est plongé dans des combats intenses et meurtriers alors que le pays fait déjà partie des 6 plus vulnérables au monde. La situation est alarmante aux abords de Goma où l'on rencontre de nombreuses victimes, des centaines de milliers de déplacés – qui se retrouvent sur les routes ou dans des abris de fortune – et de nombreux services de santé dont l'accès est gravement compromis. Il est urgent de répondre à l'augmentation soudaine des besoins !

### Objectif

Répondre aux besoins extrêmes de la population locale et déplacée en termes de santé physique et mentale.

### Activités

- Renforcer les services de santé
- Prévenir et soigner la malnutrition
- Garantir l'accès à l'eau potable et à l'hygiène
- Faire face aux situations de violences sexuelles et basées sur le genre

### Dates

01.01.2024 – 31.12.2024 (12 mois)

### Lieu

Goma et ses alentours - Nord Kivu

### Bénéficiaires

150 000 bénéficiaires directs

### Budget

CHF 6 M dont CHF 141'645.- restent à financer

Présenté à : *Ville de Meyrin*

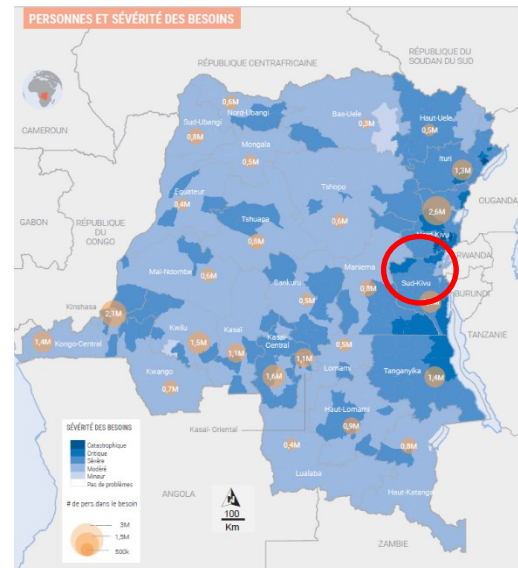
## Contexte et besoins

Depuis le début de l'année, les conflits déjà présents en 2023, se sont intensifiés en République démocratique du Congo, avec une recrudescence des combats à l'arme lourde dans la province du Nord-Kivu. Ils se rapprochent dangereusement de Goma, la capitale de la province, peuplée de plus de 2 millions de personnes. Selon les dernières nouvelles<sup>1</sup>, 150 000 Congolais - dont 78 000 enfants - ont déjà fui les zones touchées et se retrouvent sur les routes ou dans des abris de fortune créant ainsi d'énormes besoins humanitaires dans ce pays déjà en crise. En effet, la R.D. Congo est le sixième<sup>2</sup> pays le plus vulnérable au monde ! Depuis des décennies, les habitants du Nord Est du territoire vivent dans l'extrême pauvreté, les épidémies et la violence.

Avant même que ce nouveau conflit ne frappe, à l'échelle nationale, plus d'un enfant sur 12 perdait la vie avant l'âge de cinq ans<sup>3</sup>. Des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la seule province du Nord-Kivu<sup>4</sup>. La faiblesse des systèmes de santé et le manque de moyens et d'infrastructures rendent la situation alarmante sur cette zone. Près de 60% des déplacés vivent dans des camps surpeuplés à l'extérieur de Goma, où les violences sexuelles et les épidémies sont une vraie problématique<sup>5</sup> ! Selon le groupe de coordination de lutte contre la violence basée sur le genre, les atteintes à l'encontre des femmes et des filles dans le Nord-Kivu ont augmenté de 37 % en 2023<sup>6</sup> et la situation risque de dégénérer avec le conflit ! La province, comme d'autres parties du pays, est confrontée à des épidémies récurrentes, notamment de choléra, de rougeole, de paludisme, et de virus Ébola. Dans les camps, on estime aussi que 300 000 personnes - dont 183 000 enfants - n'ont pas accès à l'eau en quantité suffisante et qu'en moyenne 159 personnes doivent partager une seule latrine<sup>7</sup>. Avec l'arrivée de ces nouveaux déplacés, on craint donc une aggravation de la situation dans les zones d'affluence. Les combats dans la province du Nord Kivu obligent Medair à réorganiser son action et à redéployer son aide au plus près des mouvements de populations vulnérables. Les besoins actuels sont énormes et augmentent considérablement avec la crise, notamment en termes de services de santé, de nourriture et d'approvisionnement en eau.

## Medair en République démocratique du Congo

Medair intervient dans la région du Nord-Kivu en R.D. Congo depuis fin 2013 où elle répond depuis à une série de crises humanitaires, dans les domaines de la santé, la nutrition d'urgence, l'accès à l'eau et à l'hygiène. Nous y avons soutenu des centres de santé situés dans les communautés et dans des camps de réfugiés. Medair possède donc une grande expérience de cette région difficile, ce qui lui permet d'apporter une aide vitale aux personnes touchées par les conflits et les déplacements de population. Elle collabore étroitement avec les autorités sanitaires nationales et locales, ainsi qu'avec les autres acteurs humanitaires et de développement présents sur place. En 2023, dans cette zone, Medair a pu bénéficier des ponts aériens humanitaires de l'Union européenne pour se faire livrer des tonnes de fournitures médicales et nutritionnelles. Face à l'intensification des combats, Medair a dû évacuer trois de ses centres de santé et redéployer ses équipes sur d'autres centres submergés par l'afflux de nouveaux déplacés.



Relief Web - Aperçu des besoins humanitaires - RDC

<sup>1</sup> Selon CNN News 11.02.2024 citant l'ONG "Save The Children"

<sup>2</sup> "Inform Risk Index 2024",

<sup>3</sup> Democratic Republic of the Congo (COD) - Demographics, Health & Infant Mortality - UNICEF DATA

<sup>4</sup> <https://www.unhcr.org/emergencies/dr-congo-emergency>

<sup>5</sup> <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1135282>

<sup>6</sup> <https://www.unicef.org/press-releases/unicef-calls-urgent-action-respond-alarming-levels-increasing-sexual-violence-0>

<sup>7</sup> ONU Info. [RDC : les enfants confrontés à la pire épidémie de choléra en six ans | ONU Info \(un.org\)](https://www.un.org/fr/news/story/2023/05/1135282)

## Description du projet

### 1. Services de santé d'urgence

En période de conflit et de déplacement massif de population, la mise en danger des personnes vulnérables est extrême, alors même que les services de santé primaires sont fortement affaiblis. Pour faire face à l'afflux de nouveaux arrivants fuyant les zones de combats, Medair est venu renforcer les capacités d'une dizaine de centres de santé des environs de Goma ou proches des lignes de front.



**Soins essentiels :** Dans le but d'améliorer la qualité des services disponibles en temps de crise, nos équipes forment le personnel des structures de santé à la réponse d'urgences sanitaires et l'un de nos superviseurs médicaux se rend régulièrement sur place afin d'offrir un accompagnement plus approfondi. Medair couvre les frais opérationnels de ces structures afin que les personnes frappées par cette crise puissent bénéficier de soins gratuits. Si nécessaire, nos équipes envisagerons de réhabiliter les routes afin de rendre les centres de santé plus accessibles et permettre aux référencement de se faire de manière plus sûre.



**Médicaments :** Medair veille également à ce que les centres de santé soient régulièrement approvisionnés en médicaments essentiels et en matériel médical et que tout soit mis en place pour éviter les ruptures de stock. En cas de pénurie dans les centres, Medair peut mobiliser certains stocks d'urgence.



**Soins pré et post natals :** Ayant été contraintes de fuir dans la précipitation, les femmes enceintes sont extrêmement vulnérables ! C'est pourquoi nous déployons de gros efforts pour faciliter l'accès à des soins pré et post natals d'urgence. Les consultations ont lieu dans des salles dédiées pour garantir la confidentialité et permettre aux femmes de s'exprimer en toute intimité.



Neema, lors d'une visite de contrôle, faite par Victorine, infirmière Medair.



**Violences sexuelles et basées sur le genre :** Medair accordera une attention particulière aux cas de violences sexuelles et basées sur le genre et s'assurera que le personnel médical ait les moyens nécessaires pour apporter les premiers soins médicaux et psychologiques essentiels aux survivants. Ces soins incluront la contraception d'urgence, le traitement des infections sexuellement transmissibles et le traitement contre la transmission du VIH. Nous faisons notre possible pour que la prise en charge de ces patients soit réalisée par du personnel féminin et formé aux premiers secours psychologiques.



**Système de référence :** En temps de conflits extrêmes, les systèmes de santé sont souvent surchargés. Nos équipes collaborent étroitement avec les autorités sanitaires locales afin de transférer, vers des hôpitaux ou centres de santé de référence, les patients nécessitant des soins sanitaires urgents ou souffrant de complications médicales. Après signature d'un protocole d'accord, nous versons une compensation financière pour les soins prodigués aux patients référés.



## 2. Traitement et prévention de la malnutrition

Des milliers d'enfants déplacés vivent dans des conditions extrêmes, sans eau potable. Frappés par les maladies qui en résultent, les enfants s'affaiblissent gravement et les risques de malnutrition aiguë sont démultipliés, surtout que la nourriture de qualité est rarement disponible.



**Formation :** Afin de garantir la qualité des soins nutritionnels malgré la saturation des services, le personnel des centres de santé est formé sur les recommandations et protocoles nationaux et internationaux. Nous organisons également des sessions de supervision conjointes avec l'équipe du projet et le personnel du ministère de la Santé pour garantir la qualité des services et assurer une coordination efficace au cœur de cette crise.



**Dépistage :** Des agents de santé communautaire se rendent au cœur des lieux d'affluence afin d'identifier les enfants de moins de cinq ans malnutris en évaluant un ensemble de paramètres standards. Les cas détectés sont orientés vers les programmes de traitement disponibles dans les centres de soins soutenus par Medair.



**Traitement :** Les enfants identifiés comme souffrant de malnutrition aiguë sévère ou modérée sont immédiatement pris en charge dans les centres. Medair s'assure qu'ils puissent recevoir les aliments thérapeutiques et les médicaments essentiels à leur survie en approvisionnant régulièrement les centres et en constituant des stocks d'urgence dans chacun d'eux.



**Sensibilisation :** En complément, nous menons des actions préventives au sein des communautés visant à sensibiliser les familles en fuite aux bonnes pratiques nutritionnelles telles que l'allaitement exclusif, tout en informant les populations sur les différents services disponibles. L'équipe chargée de l'engagement communautaire travaille en étroite collaboration avec les chefs des communautés locales et d'autres personnes influentes afin d'analyser les obstacles et les motivations liés à la prévention de la malnutrition.



Aline, volontaire communautaire et elle-même déplacée interne, procède au dépistage de la malnutrition sur ce petit garçon.



### 3. Eau, assainissement et hygiène

Les personnes déplacées sont plus vulnérables aux maladies infectieuses, qui se propagent de façon dévastatrice lors de déplacements massifs de populations. Il est alors essentiel de garantir un approvisionnement suffisant en eau potable afin d'assurer les soins de santé dans de bonnes conditions d'hygiène et limiter la propagation des maladies. C'est pourquoi, depuis 2010, Medair complète ses projets de santé en R.D. Congo par des projets eau et hygiène. Nos équipes évaluent chaque clinique soutenue selon les normes de l'OMS dans le but d'identifier les actions nécessaires à mettre en place dans ce domaine.



#### Accès à l'eau et infrastructures :

Medair s'assure que les infrastructures des cliniques, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau, les sanitaires et les stations de lavage des mains, soient fonctionnelles et le restent malgré l'affluence. La priorité est accordée à la réparation et la réhabilitation des infrastructures existantes plutôt qu'à la construction de nouvelles infrastructures. Afin d'assurer l'entretien, des kits de nettoyage sont fournis au personnel.



Kajemba, responsable Eau & Assainissement Medair en RD Congo, aide un enfant à collecter de l'eau.



**Formation :** Pour assurer que les règles d'hygiène soient respectées malgré l'état d'urgence, les équipes de santé reçoivent une formation sur la prévention des infections et sur l'utilisation et l'entretien des infrastructures sanitaires, en collaboration avec les autorités sanitaires locales. Si nécessaire, les protocoles peuvent être imprimés et distribués aux établissements.



**Gestion des déchets :** Afin d'éviter tout risque de contamination et de protéger l'environnement, nous mettons en place ou réhabilitons dans les centres des systèmes de gestion et d'élimination des déchets de soins permettant de trier, collecter, traiter et éliminer les déchets en toute sécurité.



La zone de gestion des déchets (fosse à placenta, fosse à cendres, incinérateur, boîte de broyage, poste de lavage des mains.)



**Activités d'urgence dans les camps :** Par ailleurs, nous mettons en place des activités d'urgence au sein des camps de déplacés qui font face à l'arrivée massive de personnes fuyant les combats, et où les conditions d'hygiène médiocres aggravent la propagation d'épidémies telles que le choléra. Il est essentiel de rétablir au plus vite l'accès à l'eau potable et aux systèmes sanitaires. Nous souhaitons rester agile et répondre aux besoins émergents, tels que l'acheminement d'eau par camions-citernes, la distribution de produits pour traiter l'eau, l'installation de latrines, lave-mains et douches temporaires, etc.

## 4. Protection

Hélas, dans ce contexte de déplacements de population récurrents, les cas de violences sexuelles et basées sur le genre se multiplient. Il est impératif d'améliorer les capacités des soignants à répondre aux besoins des survivants car il existe des lacunes considérables en la matière dans les zones d'intervention ciblées. Nos équipes font tout leur possible pour réduire ces risques lors de la mise en œuvre des activités. Les centres de santé soutenus fournissent aussi un paquet médical de prise en charge pour les survivants. Medair finance également un partenariat de mise en œuvre avec "Help a Child" qui met en place des mesures de protection des femmes et des enfants qui ont dû faire face à ces abus, afin de réduire leur exposition à des risques dévastateurs tels que l'exploitation sexuelle et économique ou l'enlèvement par des groupes armés.



**Espaces sécurisés :** Des espaces dédiés seront installés par notre partenaire au sein des centres de santé, permettant aux femmes et aux filles d'accéder à un lieu sécurisé. Ces espaces serviront également pour des séances de soutien psychosocial en groupe, des activités récréatives et des temps d'échange. En outre, des kits de dignité seront mis à disposition dans ces espaces et distribués en toute confidentialité. Les kits seront constitués selon les recommandations du cluster<sup>8</sup> de protection.



**Soutien psychosocial en groupe :** Des séances de soutien psychosocial en groupe seront organisées pour les survivants car il est prouvé que le soutien entre pairs renforce l'autodétermination, la sécurité et la dignité des femmes. De plus, nous mettrons en place un processus de suivi pour veiller à ce que leurs besoins soient régulièrement évalués et que des solutions leur soient proposées.



**Formation :** Au cours des premiers mois, nos experts formeront des agents communautaires à sensibiliser le public et repérer les survivants. D'autre part, des employés psychosociaux seront formés à répondre aux besoins immédiats et spécifiques des survivants, tout en garantissant un rétablissement à long terme. Pour garantir une prise en charge rapide des survivants et une approche holistique, nous veillerons à ce que les agents psychosociaux et le personnel médical se réfèrent mutuellement les cas identifiés.



**Sensibilisation :** Des agents communautaires animeront des séances de sensibilisation à la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre afin d'encourager la communauté à s'engager collectivement sur ces sujets. Ces séances permettront également de diffuser des informations sur les services disponibles et sur l'importance de la prise en charge rapide des cas de viols. Afin d'atteindre un large public, des outils de communication et de sensibilisation tels que des affiches ou des spots radios seront développés en langues locales.



Mbang, mère de quatre enfants, à proximité d'un centre Medair.

<sup>8</sup> Nom donné aux groupes de coordination composés d'organismes des Nations Unies (Unicef, PAM, OMS) et d'ONG internationales et nationales qui se réunissent dans chaque pays pour discuter et s'aligner sur les principaux secteurs de l'action humanitaire.

## Résultats attendus selon nos premières estimations

Veillez noter que les activités prévues et ces indicateurs sont une première vague estimation des besoins. Ceux-ci sont susceptibles de connaître des modifications conséquentes en fonction de l'évolution du contexte.

OBJECTIFS	INDICATEURS	RESULTATS VISES
Objectif 1 : Renforcer les services de santé	Nombre de consultations de santé primaires	150 000
	Nombre d'hospitalisations financées après transfert	7 500
	Nombre de naissances assistées par du personnel qualifié	7 500
Objectif 2 : Prévenir et soigner la malnutrition	Nombre d'enfants traités contre la malnutrition	7 500
	Nombre de personnes sensibilisées aux bonnes pratiques nutritionnelles	10 000
Objectif 3 : Garantir l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Nombre de cliniques dont les infrastructures eau et hygiène sont réhabilitées	10
	Nombre de cliniques équipées et formées pour maintenir une bonne hygiène	10
	Nombre de litres d'eau garantis par personne et par jour sur les zones ciblées	> 7,5 litres
Objectif 4 : Faire face aux situations de SGBV	Nombre de victimes recevant une réponse appropriée	1 000

## Synergies et coordination

Les activités décrites sont mises en œuvre par plusieurs partenaires et bailleurs. Medair utilise ces différents partenariats et financements afin d'être aussi flexible que la situation le nécessite, puisque chaque partenariat a différentes spécialités et/ou caractéristiques. Les principaux partenaires existants et planifiés pour 2024 sont : la Commission Européenne (ECHO), la DDC, le gouvernement des Etats-Unis (USAID/BHA) pour les partenaires de financement, et Help a Child, Save the Children, Care, IMC, Medair Allemagne pour les partenaires de mise en œuvre.

L'action sera coordonnée avec les acteurs humanitaires opérant au Nord-Kivu afin d'éviter les chevauchements et les lacunes dans les besoins des bénéficiaires. La coordination au niveau local sera également assurée par une participation active aux réunions du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) et aux groupes de travail techniques pertinents. Medair s'engage activement auprès de la Plateforme internationale des ONG et du Forum des ONGI et participe régulièrement aux réunions mensuelles afin de discuter des stratégies, plaider en faveur d'un meilleur accès et aborder les défis qui affectent les programmes humanitaires. Medair participe activement aux groupes de travail sur la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et la logistique afin de discuter, entre autres, des développements et des besoins actuels, d'aligner les activités et de promouvoir l'échange d'expériences.

Medair travaille également en étroite collaboration avec les autorités nationales afin de les renforcer et d'accroître leur résilience pour de futures situations d'urgence. Nous continuons de développer des relations de confiance et de collaboration avec les principaux acteurs au niveau national, local et communautaire, créant ainsi un environnement de soutien pendant les interventions. Medair coopère avec les autorités provinciales et locales compétentes pour garantir l'accès aux communautés ciblées. Ces acteurs locaux jouent également un rôle essentiel dans la médiation avec la population et veillent à ce que les interventions de Medair répondent à leurs besoins spécifiques. Tout en maintenant une stricte neutralité humanitaire, Medair reconnaît la réalité des acteurs non étatiques dans certaines zones de projet.

## Suivi et Evaluation

Medair s'engage à respecter le principe " Ne pas nuire "9. Par conséquent, la planification et la mise en œuvre des projets tiennent donc compte des risques, et des mesures appropriées sont mises en place pour en atténuer leur impact. Tout au long du projet, Medair maintient un mécanisme de feedback qui encourage les bénéficiaires à exprimer librement leurs préoccupations ou leurs plaintes. Un comité formé, composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, est chargé de veiller à ce que les processus soient mis en œuvre lorsque des plaintes sont déposées et qu'elles soient traitées rapidement et de manière confidentielle. Medair organise régulièrement des journées portes ouvertes afin d'informer sur les activités et de passer en revue les comportements attendus et les valeurs de Medair. Medair dispose de politiques en matière de fraude, de corruption et de protection, ainsi que d'un code d'éthique.

Medair est responsable du contrôle de la qualité et du respect des directives nationales et internationales pendant la mise en œuvre du projet. Medair recueille en permanence des données qualitatives et quantitatives, ainsi que le feedback des bénéficiaires et des bénévoles. Un plan de suivi et d'évaluation guidera les activités de suivi du projet et une équipe spécialisée participera à la collecte et à l'analyse des données. Un rapport de situation mensuel sera préparé pour présenter les principales activités et signaler tout problème, risque, menace ou défi.

## Durabilité et impact environnemental

Medair adopte une approche communautaire, maximisant l'implication des communautés locales dans toutes les phases du projet. L'objectif est de permettre aux communautés de s'approprier le projet et de limiter le risque de dépendance à l'égard de l'aide. Par conséquent, Medair ne se contente pas de répondre aux besoins humanitaires urgents, mais renforce également la résilience des communautés. L'objectif est de renforcer les capacités et la résilience des systèmes nationaux et de permettre aux structures locales de répondre aux futures situations d'urgence. Medair investit donc de nombreuses ressources dans la construction d'infrastructures durables, dans le transfert de connaissances à la population et aux autorités locales et dans la formation de comités de responsabilité. Medair coordonne les activités de ses projets avec d'autres organisations, y compris les acteurs du développement, non seulement pour éviter les doublons dans la prestation de services, mais surtout pour assurer l'intégration et la transition vers des services et des approches à plus long terme.

Medair s'engage à minimiser l'impact sur l'environnement dans la mesure du possible. Des évaluations environnementales sont réalisées avant les travaux de construction afin d'identifier tout risque environnemental et de mettre en place des mesures d'atténuation. Le personnel responsable du secteur "Eau, Assainissement et Hygiène" est formé à l'identification et à l'atténuation des risques environnementaux (par exemple, les latrines ne seront pas situées à proximité des sources d'eau). Medair veille à la mise en place de systèmes de gestion des déchets et favorise les achats locaux de fournitures, de biens et de services. Dans la mesure du possible, nous investissons dans des énergies propres et renouvelables en utilisant des sources d'énergie solaire. Dans toutes les bases, les bouteilles d'eau à usage unique ont été remplacées par des distributeurs d'eau. Nous mettons également en place des bonnes pratiques en termes de gestion de moyens de transport et de sélection de fournisseurs responsables, afin de réduire les émissions et d'être aussi économe que possible sur le plan énergétique. Medair travaille également à l'utilisation de la boîte à outils "Clean Fleet"<sup>10</sup> du Fleet Forum afin d'analyser comment limiter les émissions de carbone.

<sup>9</sup> Traduit de l'anglais "Do No Harm". Il s'agit d'une approche de l'aide humanitaire permettant d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs involontaires des interventions dans des situations de conflits.

<sup>10</sup> Un ensemble d'outils visant à élaborer une stratégie pour réduire les impacts environnementaux des moyens de transport des entreprises.  
<https://cleanfleet.fleetforum.org/#/home>

## Budget et plan de financement

Veillez noter que les activités prévues et le budget sont susceptibles de connaître des modifications conséquentes en fonction de l'évolution du contexte. L'équipe d'urgence de Medair suit la situation de près et tiendra régulièrement les partenaires informés des évolutions du projet pendant sa mise en œuvre.

Budget	CHF
Santé (consultations, médicaments, soins pré et post-natal, etc.)	1 855 099
Nutrition (traitement, sensibilisation)	647 400
Eau & Hygiène (accès, traitement, gestion des déchets, etc.)	540 147
Protection (soutien psychosocial, sensibilisation, formation)	284 799
Budget de réserve pour les réponses d'urgence*	438 152
Personnel	759 065
Frais professionnels	150 380
Sécurité	43 178
Equipements (voitures, fuel, licences informatiques, etc.)	169 439
Infrastructures (locations, maintenance)	154 566
Autres dépenses (téléphone, internet, frais bancaires, fournitures de bureau, etc.)	176 652
Contribution administrative (13 %)	782 831
<b>Total</b>	<b>6 001 708</b>

Plan de financement	CHF
Direction Européennes d'Aide Humanitaire ECHO (Confirmé jusqu'en juin 2024, demande soumise pour les 6 derniers mois)	2 043 620
Agence des Etats Unis pour le développement International BHA (Confirmé jusqu'en juin 2024, demande soumise pour les 6 derniers mois)	3 135 943
Direction du développement et de la coopération Suisse (SDC) (confirmé)	441 526
Ville de Genève (confirmé)	30 000
Fondation Alfred et Eugénie Baur (confirmé)	30 000
Commune et Cantons (confirmé)	7 500
Fondation Marcel & Ulo Zwingmann (confirmé)	5 000
Stiftung Paul und Rosa Kambly-Reichen (confirmé)	5 000
Fagus Lucida foundation (confirmé)	50 000
Fondation Johann et Luzia Grässli (confirmé)	5 000
Commune de Collonge-Bellerive	5 000
Fondation Tumaini (confirmé)	40 000
Fondation Privées (en cours de confirmation)	50 000
Fondation Philanthropique Famille Sandoz (en cours de confirmation)	500 000
Ville de Versoix (confirmé)	3 000
Reste à financer	141 645
<b>Total</b>	<b>6 001 708</b>

\* Il s'agit d'un budget de réserve dédié à la réponse d'urgence, en fonction des besoins qui se présenteront au fil de l'année 2024. Il comprendra par exemple les activités liées à l'augmentation soudaine des cas de choléra, au besoin de réhabiliter des centres de santé nouvellement ciblées, aux nouveaux besoins de soutien psychosocial, de sensibilisation à la santé et à la nutrition, à l'urgence de distribuer de l'eau potable par camion-citerne, à la reconstruction cruciale de routes d'accès à un centre de santé, etc.

**Nos coordonnées bancaires :** IBAN : CH94 0029 0290 4010 9040 C - Etablissement bancaire : UBS, Place Pury 4, 2000 Neuchâtel

**Délibération n° 2024-16 relative à une aide d'urgence de CHF 25'000.-, proposée par le Conseil administratif, visant à apporter un soutien à la population des communes impactées par les intempéries de l'été 2024, dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons**

---

Vu les violentes intempéries occasionnant de graves dommages et les perturbations majeures subies par plusieurs communes des cantons du Tessin, du Valais et des Grisons au début de l'été 2024;

Considérant la solidarité qui doit exister entre les collectivités locales en cas de catastrophe naturelle et l'importance d'apporter une aide immédiate aux collectivités touchées;

Considérant que ces communes ont besoin d'un soutien financier pour la réparation des infrastructures endommagées, la restauration des services essentiels et la reprise de la vie normale de ses habitants;

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 septembre 2024,

**DECIDE****PAR XX**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 25'000.-** destiné à la Chaîne du bonheur pour soutenir l'aide d'urgence apportée aux communes impactées par les intempéries de l'été 2024 dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 25'000.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

Certifié conforme à la décision du  
Conseil municipal

Le Président :

Tobias Clerc



## **Délibération n° 2024-16**

### **Exposé des motifs**

Aux mois de juin et juillet 2024, les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons ont souffert d'importants dégâts occasionnés par des crues et autres glissements de terrain. Les précipitations abondantes et cumuls de pluie fort importants sur des sols déjà saturés au nord des Alpes, dans le Bas-Valais et au Tessin ont été la cause principale de ces catastrophes. Ces violentes intempéries ont causé le décès d'au moins six personnes ainsi que plusieurs disparus. Des évacuations des zones les plus impactées ont en outre été ordonnées par les autorités.

En tant que collectivité locale et à l'instar du soutien apporté l'année passée à la ville de la Chaux-de-Fonds, impactée alors par une tempête dévastatrice, il est de notre devoir de manifester à nouveau notre solidarité envers nos homologues, lorsque de telles catastrophes surviennent.

Face à l'ampleur des dégâts et aux besoins urgents, il est impératif que nous exprimions notre solidarité envers nos concitoyens en difficulté.

Le Conseil administratif propose de verser la somme de CHF 25'000.- à la Chaîne du bonheur, organe de confiance rompu à la récolte de fonds en faveur de projets solidaires. Le soutien financier proposé représente une contribution certes modeste, mais cependant significative pour la reconstruction des infrastructures touchées.

Le Conseil administratif recommande vivement l'adoption de cette délibération en faveur d'un soutien aux populations impactées des cantons du Valais, du Tessin et des Grisons.

**Délibération n° 2024-17 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu l'accroissement important des effectifs d'enfants scolarisés à l'école de Cointrin;

Vu la prévision localisée d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire pour la période 2024-2027;

Vu la densification progressive de la zone villa à Cointrin et l'absence de réserve foncière pour des équipements publics;

Vu l'existence dans le secteur de Cointrin de plateaux d'hébergement collectif (PHC) installés par l'Hospice Général, répondant au besoin d'hébergement pour les personnes requérant l'asile en Suisse;

Vu le projet de l'Hospice Général d'ouvrir de nouveaux plateaux d'hébergement collectif dans le bâtiment rue Louis Casaï 58, à l'horizon 2025;

Vu le manque de locaux à l'école de Cointrin pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions en respectant le programme du Département de l'Instruction Publique;

Vu l'organisation alternative mise en place à l'école de Cointrin pour l'année scolaire 2024-2025 et les dérogations exceptionnelles obtenues auprès du Département de l'instruction publique pour cette organisation;

Vu l'accueil exceptionnel par la ville de Vernier d'enfants résidant dans les PHC meyrinois à l'école Avanchets-Jura pour l'année scolaire 2024-2025;

Vu les engagements pris par la ville de Meyrin à l'égard du Département de l'instruction publique et de la ville de Vernier de ne pas faire perdurer plus d'un an la situation de l'année scolaire 2024-2025 et de mettre en place une solution d'agrandissement du groupe scolaire de Cointrin à la rentrée 2025;

Vu la rénovation de l'école de Cointrin planifiée à l'horizon 2032-2034 selon la planification des rénovations;

Vu le programme de législature 2020-2025 de la ville de Meyrin qui promeut d'« améliorer la qualité de vie dans les quartiers »;

Vu la motion n° 2023-02 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin et de M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu l'inscription au plan des investissements 2023 - 2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du XXX 2024,

## **DECIDE**

### **PAR XX**

1. de réaliser les travaux d'agrandissement de l'école de Cointrin,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 8'670'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'400'000.- sera demandée auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain pour la création des nouvelles classes de cet agrandissement de l'école,
4. de prendre acte qu'une subvention de CHF 17'500.- sera demandée à Pronovo SA pour la mise en place de panneaux photovoltaïques,
5. de prendre acte qu'une demande de subvention, dont le montant est inconnu à ce jour, sera déposée auprès :
  - du Fonds énergie des collectivités,
  - du Programme « Nature en Ville » de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature,
6. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de CHF 7'252'500.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 21.14,

7. d'amortir la dépense nette de CHF 7'252'500.- comme suit, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 :

sous rubrique 21.33 :

CHF 6'855'686.-, en 30 annuités (bâtiment et aménagements extérieurs),

CHF 394'814.-, en 8 annuités (mobilier),

CHF 2'000.-, en 4 annuités (matériel informatique),

8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 8'670'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,
9. d'autoriser la vente ou le don du mobilier ou du matériel obsolètes ou amortis,
10. de comptabiliser les recettes relatives aux ventes de ce matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

Certifié conforme à la décision  
du Conseil municipal

Le Président:

Tobias Clerc

## **Délibération n° 2024-17**

### **Exposé des motifs**

#### **Contexte**

Les développements en cours dans le secteur de Cointrin ont aujourd'hui de véritables conséquences sur l'école du quartier. Les éléments suivants participent à l'augmentation croissante de la population, contribuant à une situation complexe :

- Dans le secteur villa en zone 5, et à la suite du refus de modification de zone en 2020, nous assistons à une densification progressive de la zone villa, sans réserve foncière pour des équipements publics et sans prévisibilité pour la Commune ;
- Le développement du PLQ dit « Sapins-Joinville » qui voit la construction d'immeubles de logements au gré de la volonté des développeurs mais sans coordination ni planification d'ensemble pour ce qui relève de la temporalité des opérations ;
- L'installation dans ce secteur par l'Hospice Général de plateaux d'hébergement collectif (PHC), qui doivent répondre au besoin d'hébergement pour les personnes requérant l'asile en Suisse. L'ampleur de ce phénomène est par nature difficile à prévoir, les locaux disponibles sont rares et ceux disponibles à Cointrin favorisent l'hébergement de familles avec enfants. Ces PHC sont aujourd'hui situés au 58 et 86 avenue Louis-Casaï, et l'Hospice Général prévoit l'ouverture de nouveaux PHC au 58 avenue Louis-Casaï d'ici fin 2025. Par ailleurs, la demande d'accueil d'enfants au parascolaire augmente dans une proportion plus importante que les effectifs scolaires, et, en l'absence de cuisines dans les PHC, il est nécessaire pour les enfants qui y sont hébergés.
- Des projets en cours d'élaboration portés par des propriétaires privés, visant à transformer des bâtiments administratifs en immeubles de logements.

Ce contexte a pour conséquence un accroissement important des effectifs d'enfants scolarisés sur l'école de Cointrin, une prévisibilité difficile de l'évolution de ces effectifs et une incapacité à répondre à l'accueil des enfants dans de bonnes conditions dans la configuration actuelle de l'école.

#### **Année scolaire 2024-2025**

Le déroulement de l'année scolaire 2024-2025 s'envisage dans un contexte relativement tendu, fruit néanmoins d'un compromis trouvé entre la commune de Meyrin, le service de l'organisation et de la planification du DIP et la commune de Vernier. Ainsi, durant cette année scolaire :

- 225 enfants sont inscrits à l'école, soit 27 de plus par rapport à la rentrée 2023 et une hausse de +136% des inscrits depuis 2015
- Ouverture d'une classe de 15 élèves maximum dans une salle de 57 m2 (dérogation exceptionnelle accordée par le DIP)
- Utilisation de la salle du Ruisseau comme atelier d'arts visuels (dérogation exceptionnelle accordée par le DIP)
- Scolarisation d'enfants des PHC à l'école Avanchets-Jura (accord exceptionnel avec la commune de Vernier)

En contrepartie de cette organisation souple qui a pu être mise en place, la commune de Meyrin a pris l'engagement auprès du DIP et de la commune de

Vernier de ne pas faire perdurer cette situation au-delà d'un an, et d'agrandir l'école de Cointrin dès la rentrée scolaire 2025.

De manière plus globale, la problématique à l'école de Cointrin repose sur des salles de classes en nombre insuffisant, l'absence d'espaces dédiés (arts visuels et rythmique), des locaux sous-dimensionnés (atelier du livre, soutien, réfectoire) et des locaux tout simplement manquants (salle de jeux et bureaux divers). Ce problème d'inadéquation du bâtiment existant à accueillir le programme DIP, croisé à l'augmentation constante des effectifs, rend aujourd'hui indispensable une intervention sur l'école de Cointrin.

### Stratégie proposée

Le développement rapide du projet d'ici à la rentrée scolaire 2025 suppose la mise en place d'une stratégie adaptée. Aussi, l'agrandissement du groupe scolaire est envisagé par la mise en place d'une construction modulaire préfabriquée, permettant une intervention rapide sur site. Cette construction est destinée à rester au moins 10 ans, voire à pouvoir être considérée comme l'extension définitive de l'école. Elle sera de fait conçue selon des standards de construction et de de qualité élevés, respectant les critères de Très Haute Performance Energétique (THPE). Afin d'obtenir une autorisation de construire dans les délais impartis, le dépôt d'une APA est envisagé dans un premier temps, pour un bâtiment déclaré comme provisoire. Dans un second temps, une DD sera déposée pour régulariser la construction en tant que bâtiment définitif.

L'agrandissement, réponse à une problématique immédiate, s'inscrit également dans la vision des évolutions à venir sur l'école (rénovation à l'horizon 2032-2024) et sur le quartier (mutation de la zone villa, PLQ Ruisseau, potentiel d'équipements publics complémentaires).

### Projet d'agrandissement de l'école

Pour faire face aux besoins actuels et futurs, le projet d'agrandissement de l'école prévoit la création de 6 nouvelles salles de 80 m<sup>2</sup> et de 3 nouvelles salles de 100 m<sup>2</sup>. Ces espaces supplémentaires permettront d'accueillir 4 classes d'enseignement régulier, une classe de soutien, un atelier du livre, une salle de rythmique, une salle de jeux et un atelier d'arts visuels. L'ensemble de ces locaux permettra d'offrir une très nette amélioration des conditions d'accueil des écoliers et de répondre aux besoins du programme du DIP. En outre, la libération de certains locaux de l'école existante permettra d'offrir des espaces supplémentaires pour les activités parascolaires.

### Implantation sur le site

L'agrandissement de l'école est un bâtiment très compact et rationnel dans son organisation intérieure. Il se positionne de manière autonome au niveau du petit préau sud inutilisé, facilitant son intégration patrimoniale par rapport à l'école existante inscrite comme bâtiment « intéressant » au recensement architectural cantonal (RAC). Cet emplacement ne prétérite ainsi pas l'usage des grands préaux inférieurs ni les voies d'évacuation de l'école existante. Il crée également un vis-à-vis minimisé avec l'appartement du concierge et permet un raccordement facilité aux réseaux existants en sous-sol. Le bâtiment pourra en outre être construit sans impact sur l'utilisation des espaces extérieurs pendant l'année scolaire.

### Détail des coûts

Les coûts d'étude et d'investissement pour l'agrandissement de l'école de Cointrin se détaillent de la manière suivante :

**AGRANDISSEMENT ECOLE DE COINTRIN  
CREDIT DE CONSTRUCTION**

**Coûts des travaux**

<b>CFC</b>	<b>Construction modulaire</b>	<b>5'599'496</b>
130	Installations de chantier - échafaudages	203'613
214	Gros-œuvre (construction bois et béton)	2'464'337
215	Revêtements de façades	339'706
221	Fenêtres et portes extérieures	287'179
224	Couverture – Ferblanterie – Toiture végétalisée	258'174
230	Installation solaire photovoltaïque	156'001
230	Installations électriques	430'115
240	Installations de chauffage / ventilation	184'252
250	Installations sanitaires	246'030
261	Ascenseur	64'071
	<b>Aménagements intérieurs</b>	
271	Plâtrerie	110'189
273	Menuiseries intérieures - agencements	274'525
281	Revêtements de sol	196'457
282	Revêtements de paroi	116'329
283	Faux-plafonds	191'536
289	Mobilier fixe	76'981

<b>CFC</b>	<b>Travaux connexes sur bâtiment existant</b>	<b>911'818</b>
102	Analyses, relevés, mesures, préparation du terrain	115'063
130	Installations de chantier	96'646
201	Terrassements-canalisation	66'759
211	Démolition - Maçonnerie	28'875
230	Installations électriques	44'610
240	Installations de chauffage / ventilation	61'380
250	Installations sanitaires	63'030
270	Aménagements intérieurs divers	9'983
4	Aménagements extérieurs	358'041
414	Couvert de liaison école existante	67'431

<b>Total des travaux HT</b>	<b>6'511'314</b>
-----------------------------	------------------

<b>CFC</b>	<b>Honoraires</b>	<b>367'091</b>
291	Architecte	203'196
292	Ingénieur civil	17'310
293	Ingénieur électricité	33'250
294	Ingénieur chauffage ventilation sanitaire MCR	42'560
296	Expert sécurité incendie	12'080
296	Ingénieur en installations photovoltaïques	21'580
296	Géomètre	17'115
296	Autres spécialistes	20'000

<b>Sous-total des travaux yc honoraires HT</b>	<b>6'878'405</b>
--	------------------

<b>CFC</b>	<b>Frais secondaires et compte d'attente</b>	<b>96'677</b>
51	Autorisations et taxes	40'000
52	Reproductions, documentation	9'177
53	Assurance chantier MO	15'000
55	Frais de déménagement	12'500
56	Frais de communication	5'000
56	Autres frais secondaires	15'000

<b>Sous-total des travaux yc honoraires + frais secondaires HT</b>	<b>6'975'082</b>
--	------------------

<b>9</b>	<b>Mobilier</b>	<b>394'814</b>
----------	-----------------	----------------

<b>Sous-total des travaux yc honoraires + frais secondaires + mobilier HT</b>	<b>7'369'896</b>
---	------------------

	<b>Divers et imprévus (10 %)</b>	<b>651'131</b>
--	----------------------------------	----------------

<b>Total des travaux yc honoraires + frais secondaires + mobilier + divers et imprévus HT</b>	<b>8'021'028</b>	
<b>TVA (8,1%)</b>	<b>649'703</b>	
<b>TOTAL GENERAL DU PROJET TTC</b>		<b>8'670'731</b>

<b>MONTANT DE LA DELIBERATION TTC</b>	<b>8'670'731</b>
<b>ARRONDI A</b>	<b>8'670'000</b>

Des subventions seront sollicitées pour le projet auprès notamment de Pronovo (pour l'installation solaire photovoltaïque), du Fonds énergie des collectivités (pour la production de chaleur), et du Programme Nature en Ville (pour la végétalisation des toitures). Une demande de subvention sera également déposée auprès du FIDU pour la construction des nouvelles salles de classes.



### 1. Groupe ou prestation publique concerné :

21 – Scolarité obligatoire

### 2. Crédit d'investissement

**L'objet figure déjà dans le plan des investissements ?**  oui ou X non

Explication signe devant chiffre :

Le moins (-) signifie augmentation des charges ou une diminution de recettes,

Le (+) signifie une diminution des charges ou une augmentation des recettes.

Données du plan des investissements

**N° projet:**

**Investissement brut estimé:** - CHF 8'670'000.-

**Recettes d'inv. estimées:** 1'417'500.-

Voir tableau annexe

Impact financier estimé sur le budget de fonctionnement (budget supplémentaire)

**I. Charges annuelles:** - CHF- 436'956.- (y.c. amortissement – CHF.-278'375.-)

**Recettes annuelles moyennes :** CHF 0.-

Voir tableau annexe

### 3. Conformité au plan des investissements

L'acceptation de cet objet est-il conforme au plan des investissements ?

**au niveau de sa priorité:**  oui ou X non

**au niveau de l'année de démarrage:**  oui ou X non

L'acceptation de cet objet nécessite de **changer la priorité d'un autre projet** (pour des questions financières ou de ressources humaines) ?

oui ou X non

**commentaires:** Le projet a été rajouté cette année au plan des investissements 2024 – 2034, car il ne figurait pas au plan des investissements 2023 – 2033.

PROJET : UTE - agrandissement école de Cointrin

DELIBERATION : D-2024-17

DATE : 23.08.2024

Description :

Délibération n° 2024-17 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin.  
 Une subvention de CHF 17'500 est à recevoir de la société Pronovo SA pour la réalisation des panneaux photovoltaïques.  
 Une subvention de CHF 1'400'000 (350'000\*4 classes) sera demandée auprès du FIDU. La subvention est répartie sur 10 ans de 2026 à 2035.

Les amortissements :

- 30 ans -> CHF 6'855'686, soit CHF 228'523/an
- 8 ans -> CHF 394'814, soit CHF 49'352/an
- 4 ans -> CHF 2'000, soit CHF 500/an

Les charges :

- Nature 30 - nouveau poste de nettoyeur à 100%
- Nature 31 - budget d'exploitation des bâtiments

Les montants des charges 2025 ont été calculés sur 4.5 mois.

DEBUT PROJET : 2024

FIN PROJET : 2025

1ère année fonctionnement sur 12 mois : 2026

	ESTIMATION BUDGET ANNUEL	INDICE	taux fonctionnement :												
			nbre mois fonctionnement :												
			100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
			ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034		
REVENUS															
40 Revenus fiscaux	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43 Revenus divers	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES															
30 Charges de personnel	-95'757	102.5%	-	-35'033	-95'757	-98'150	-100'604	-103'119	-105'697	-108'340	-111'048	-113'824	-116'670		
31 Biens, services et autres charges d'expl.	-62'825	102.5%	-	-22'985	-62'825	-64'395	-66'005	-67'655	-69'347	-71'080	-72'857	-74'679	-76'546		
33 Amortissements du patrimoine administratif	-278'375	100.0%	-	-	-278'375	-278'375	-278'375	-278'375	-277'875	-277'875	-277'875	-277'875	-277'875		
34 Charges financières	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
36 Charges de transfert	-	102.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
37 Subventions à redistribuer	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
39 Imputations internes	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL DES CHARGES	-436'956		-	-58'018	-436'956	-440'920	-444'984	-449'149	-452'919	-457'295	-461'780	-466'378	-471'739		
RESULTAT	-436'956		-	-58'018	-436'956	-440'920	-444'984	-449'149	-452'919	-457'295	-461'780	-466'378	-471'739		

Note : les recettes sont en positifs, les charges en négatifs. Une diminution de recettes est en négatif, une diminution de charge est en positif

validé par service des finances :

date :

validé par service de fonctionnement concerné

validé par service de l'investissement concerné

26.8.2024

PROJET : UTE - agrandissement école de Cointrin

DELIBERATION : D-2024-17

DATE : 23.08.2024

Description :

Délibération n° 2024-17 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin. Une subvention de CHF 1'750'000 est à recevoir de la société Pronovo SA pour la réalisation des panneaux photovoltaïques. Une subvention de CHF 1'400'000 (350'000\*4 classes) sera demandée auprès du FIDU. La subvention est répartie sur 10 ans de 2026 à 2035.

DEBUT PROJET : 2024

FIN PROJET : 2025

1ère année fonctionnement sur 12 mois : 2026

ACTIF /PASSIF	INVESTISSEMENT	nbre mois fonctionnement :	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034
ACTIFS													
10 Patrimoine financier	-												
14 Patrimoine administratif	7'392'500		150'000	7'500'000	-	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000
TOTAL DES ACTIFS	7'392'500		150'000	7'500'000	862'500	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000	140'000
PASSIFS													
20 Capitaux de tiers	-												
29 Capital propre	-												
TOTAL DES PASSIFS	-												

validé par service des finances :

*[Signature]*

validé par service de fonctionnement concerné

*[Signature]*

date :

26.8.2024

validé par service de l'investissement concerné

**Résolution n° 2024-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin**

---

Vu les recommandations de l'OMS de réduire les apports en sucres libres tout au long de la vie et surtout pour les enfants;

Vu les recommandations des différentes études scientifiques du gouvernement des USA ne laissant aucune place aux sucres libres dans l'alimentation des bébés et enfants en bas âge;

Vu les problèmes de surpoids de la population suisse;

Vu la politique de promotion d'une alimentation saine et durable de la ville de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du XX,

**D E C I D E**

**PAR XX**

1. de limiter les propositions d'aliments sucrés et transformés industriellement aux événements exceptionnels (fêtes d'anniversaires chaque mois, fêtes culturelles) au sein des EVE ainsi que lors des événements du service de la petite enfance,
2. de soutenir la politique de goûter sain et de l'appliquer pour les élèves accueillis au parascolaire sur la Commune.

## Résolution n° 2024-05

### Exposé des motifs

#### 1. Impact sur la santé des enfants

Les sucres ajoutés dans l'alimentation des enfants sont une des principales causes de problèmes de santé à court et long terme, notamment :

- **Obésité infantile** : La consommation excessive de sucre est directement liée à un risque accru d'obésité chez les enfants. Cette condition peut entraîner d'autres problèmes de santé, comme le diabète de type 2, qui devient de plus en plus fréquent chez les jeunes.
- **Caries dentaires** : Le sucre est une des principales causes de caries dentaires chez les enfants. La santé bucco-dentaire est essentielle pour le bien-être général, et les caries peuvent causer douleur, infection, et des difficultés dans l'apprentissage et la concentration.
- **Développement de mauvaises habitudes alimentaires** : Les enfants développent leurs préférences alimentaires dès leur plus jeune âge. Une exposition excessive aux aliments sucrés peut mener à des habitudes alimentaires néfastes, difficiles à corriger à l'âge adulte.

#### 2. Alignement avec les recommandations nutritionnelles

Les principales autorités en matière de santé, y compris l'Organisation mondiale de la santé (OMS), recommandent une réduction drastique de la consommation des sucres libres chez les enfants. Ces recommandations visent à améliorer la santé publique et à réduire la prévalence des maladies chroniques liées à l'alimentation. En limitant le sucre dans les repas des EVE de Meyrin, la ville alignerait ses pratiques sur ces recommandations et montrerait l'exemple comme le souhaite sa politique d'alimentation saine et durable. Bien que le prestataire suive les recommandations actuelles du label fourchette verte des petits, celles-ci ne sont pas alignées sur les dernières recommandations OMS et ne prennent pas en compte l'alimentation des enfants chez eux.

#### 3. Encouragement des comportements alimentaires sains

Offrir aux enfants des aliments sains et équilibrés dès leur plus jeune âge est essentiel pour leur développement. Limiter le sucre dans les repas proposés dans les EVE permettrait de favoriser :

- **Une consommation accrue de fruits, légumes et autres aliments nutritifs** : En réduisant les aliments riches en sucres, il est possible de promouvoir une alimentation plus riche en nutriments essentiels, nécessaires au bon développement physique et cognitif des enfants.
- **Une éducation au goût plus diversifiée** : En évitant de surexposer les enfants au goût sucré, on encourage leur palette gustative à se diversifier, ce qui les rendra plus réceptifs à une variété d'aliments sains.

#### 4. Responsabilité sociale et environnementale

Les EVE ont une responsabilité en tant qu'institutions éducatives et doivent contribuer à inculquer des valeurs de santé publique et de bien-être chez les enfants. En limitant les sucres dans l'alimentation :

- **La ville de Meyrin donnerait l'exemple** et montrerait son engagement en faveur de la santé de ses citoyens les plus jeunes.
- **Réduction des déchets et des coûts** : Les produits riches en sucres sont souvent des produits transformés, emballés, et peuvent générer plus de déchets. Une alimentation plus naturelle et moins sucrée peut contribuer à réduire les déchets et les coûts associés à l'achat de ces produits.

## **5. Prévenir les inégalités en matière de santé**

Les enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés sont souvent plus exposés à des aliments moins sains, en raison de leur coût moins élevé et de leur accessibilité. En garantissant que tous les enfants des EVE de Meyrin reçoivent une alimentation saine, la ville peut contribuer à réduire les inégalités en matière de santé dès le plus jeune âge.

### **Conclusion**

Limiter les sucres dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin est une mesure nécessaire pour protéger la santé des enfants, promouvoir des habitudes alimentaires saines et répondre aux recommandations internationales en matière de nutrition. Cette résolution permettrait à la ville de Meyrin de s'inscrire dans une démarche proactive de promotion de la santé publique, tout en contribuant à la formation de citoyens en meilleure santé pour l'avenir.

**Motion n° 2024-06 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral demandant la coloration des chemins de la Campagne Charnaux, voire de la future voie verte communale, avec de la peinture photoluminescente**

---

Considérant le Plan lumière en cours de conception au sein de la Commune découlant de la résolution n° 2020-07 demandant la limitation de la pollution lumineuse;

Vu la nécessité de maintenir un sentiment de sécurité pour les citoyens dans des zones peu éclairées ou quand l'éclairage public est éteint;

Vu la construction de la voie verte qui traversera notre territoire;

Considérant la nécessité d'effectuer des économies d'électricité compte tenu des risques de pénurie annoncés;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du XX,

**DECIDE  
PAR XX**

de demander au Conseil administratif :

1. de procéder, à titre expérimental, à la coloration des chemins de la Campagne Charnaux au moyen d'une peinture phosphorescente en remplacement des luminaires actuels au sol utilisant de l'électricité,
2. en cas de résultat positif, d'évaluer la possibilité d'étendre l'usage de cette peinture photoluminescente en d'autres lieux comme la future voie verte.

## **Motion n° 2024-06**

### **Exposé des motifs**

Nous avons tous constaté en marchant sur les chemins de la Campagne Charnaux que l'éclairage au sol est insuffisant, voire inexistant.

L'utilisation d'un marquage photoluminescent offre une solution adéquate et innovante à cette problématique, applicable non seulement à ce lieu, mais aussi à la future voie verte qui traversera prochainement notre territoire.

La mise en place de cette peinture photoluminescente sur les chemins de la Campagne Charnaux est très économique et constitue un moyen efficace d'évaluer le potentiel de cette solution. En effet, contrairement à l'éclairage public traditionnel, le coût de fonctionnement est nul. Cela représente un premier pas vers une utilisation plus générale dans la commune.

Déjà testée en conditions réelles sur plusieurs pistes cyclables en Europe depuis 2018, cette technologie a également été utilisée en Suisse. Des exemples notables incluent la Promenade Beda-Hefti à Fribourg ainsi que l'utilisation de cette peinture sur les sapins de Noël en bois à Meyrin en 2022.

Ce produit guide les déplacements nocturnes en illuminant d'une lueur diffuse pendant plus de 10 heures. La photoluminescence est un phénomène naturel permettant à la peinture de se recharger indéfiniment à la lumière du jour ou à l'éclairage artificiel, sans aucune perte d'efficacité.

L'utilisation de ce marquage au sol s'inscrit dans une démarche d'écoresponsabilité, réduisant la consommation d'énergie tout en améliorant la sécurité des usagers. Sa composition unique garantit une forte adhérence au sol ainsi qu'une résistance remarquable aux conditions météorologiques variées et aux passages répétés, assurant ainsi une longévité et une efficacité accrues par rapport aux peintures routières traditionnelles.

Le marquage photoluminescent s'illumine sans électricité ni émission de CO<sub>2</sub>. C'est une alternative respectueuse de l'environnement et un outil efficace pour lutter contre la pollution lumineuse.

Visible dans l'obscurité à plus de 80 mètres, ce marquage lumineux permet aux cyclistes, coureurs et piétons de mieux s'orienter la nuit dans les zones non éclairées.

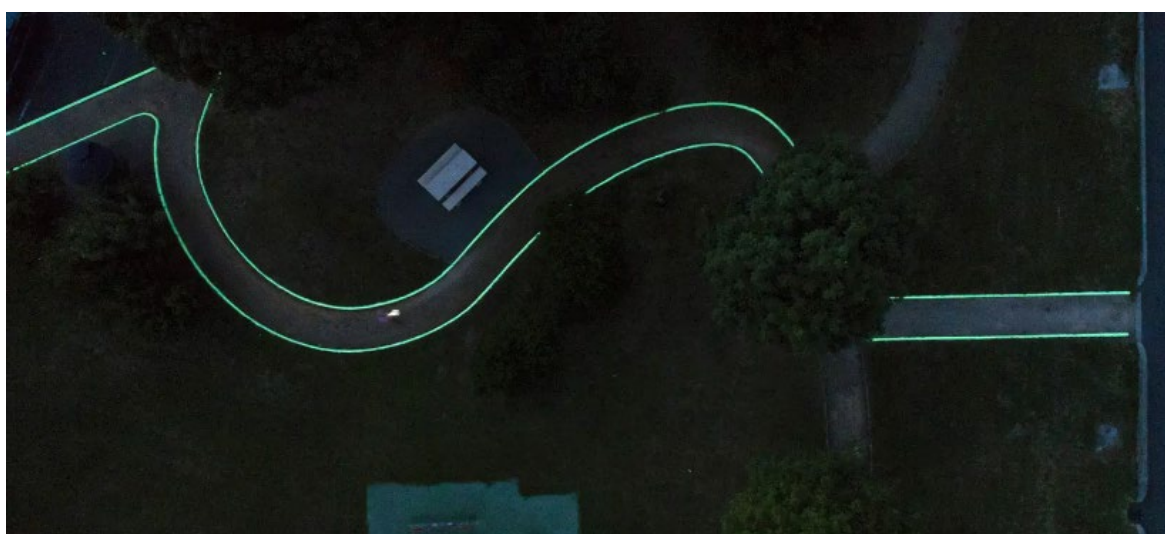
Les images ci-après illustrent ce à quoi pourraient ressembler les premières voies photoluminescentes de Meyrin.



Proposition de traçage s'inscrivant dans le cadre de la rénovation de l'école de Meyrin-Village :



Exemple de rendu nocturne :



Référence :

- [www.luminokrom.com](http://www.luminokrom.com)

**Motion n° 2024-07 présentée par Esther Hartmann au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin Cointrin, de Marco Fontanini au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin pour l'audition et l'étude des collaborations possibles avec le *Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin***

---

Vu les recommandations de l'OMS pour tous les acteurs de la santé publique formulées notamment dans la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée en 2004;

Vu la votation du 18 juin 2023 sur l'ancrage constitutionnel du droit à l'alimentation;

Vu le point 3 du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, qui vise à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable (pour toutes les générations);

Vu l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil municipal, le 15 décembre 2020;

Vu le 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC publié le 28 février 2022 portant notamment sur les conséquences du changement climatique sur le système alimentaire et les écosystèmes dégradés;

Vu l'adoption de la délibération n° 2017-29 permettant le financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche;

Vu le dépôt de la résolution n° 2021-05 demandant de trouver des solutions pour éviter que des denrées alimentaires ne finissent à la poubelle en juin 2021;

Vu l'adoption à l'unanimité de la délibération n°2022-03 acceptant la légumerie ainsi que l'adoption d'un crédit d'étude pour la construction d'une cuisine centralisée pour la restauration collective scolaire;

Vu l'acceptation du référentiel pour une alimentation saine et durable;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2024,

**D E C I D E**

**PAR XX**

de demander au Conseil administratif :

- de répondre positivement et dans les meilleurs délais à la demande du Conseil municipal de réunir, d'entente avec son président, la commission alimentation, dans le but d'associer, dès le début, le Conseil municipal à l'élaboration du projet,

- d'étudier, en concertation avec le Comité Citoyen de l'Alimentation et la commission alimentation durable ad hoc, la possibilité de mise en route d'une caisse alimentaire à Meyrin,
- d'évaluer l'opportunité d'intégrer ce projet pilote dans la politique d'alimentation durable de la commune,
- d'évaluer les modes de collaborations et de partenariat, notamment financiers, entre la Commune et le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin.

## **Motion n° 2024-07**

### **Exposé des motifs**

Notre Conseil municipal l'a bien compris en adoptant, le 15 septembre 2020, un Plan directeur communal dans lequel la santé est posée comme l'un des axes majeurs dont il faut tenir compte dans son développement urbain. Le développement et la mise en place du concept de la « fourche à la fourchette » est clairement défini comme l'une des premières étapes afin d'apporter une alimentation saine à la majorité de notre population.

En effet, durant la construction de l'écoquartier des Vergers, les autorités communales ont donné l'occasion à nos concitoyens et concitoyennes de participer à l'élaboration de projets novateurs au sein de ce quartier. Elles ont donné la parole à différents acteurs et personnes concernées par la thématique de l'alimentation et compétentes dans le domaine agroalimentaire.

C'est ainsi qu'une filière agroalimentaire s'est développée au fil de la construction de l'écoquartier des Vergers, intégrant une coopérative agricole, des ateliers de transformation (boulangier, laitier-fromager, boucher), un supermarché participatif paysan favorisant les circuits courts, la maîtrise des déchets, et la participation et la prise de conscience des enjeux autour de notre alimentation. Issu des démarches participatives, ce projet phare et fédérateur du quartier suscite un intérêt au-delà des frontières cantonales et nationales. L'écoquartier des Vergers est ainsi devenu le premier agro-éco-quartier de Suisse.

En parallèle, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a financé la restauration et la réhabilitation de la Ferme de la Planche afin qu'elle accueille la Coopérative agricole de la ferme du quartier des Vergers, chargée de mener des activités agricoles, pédagogiques et d'entretien paysager au sein de l'écoquartier. Cette ferme dispose actuellement de presque tous les outils nécessaires à la production agricole. La coopérative agricole des Vergers a été reconnue par le Conseil administratif comme entreprise agricole et devrait à l'avenir également être considérée dans l'attribution de terres communales au même titre que d'autres agriculteurs meyrinois.

Durant toutes ces années, notre Conseil municipal s'est penché régulièrement sur des thématiques liées à l'alimentation, notamment à celle des enfants fréquentant les cuisines scolaires. Plusieurs textes ont ainsi demandé une sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire ou encore l'offre d'une alternative végétarienne lors des repas carnés. Ainsi, au fil des ans, associations, coopératives, Conseil municipal et Conseil administratif paraissent avoir tiré à la même corde : celle d'une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et des producteurs, produite localement et accessible au plus grand nombre. Il a aussi adopté et voté en faveur d'un crédit d'étude concernant la construction d'une cuisine centralisée destinée à la production des repas des restaurants scolaires, ou encore été à l'initiative de la conception d'un sondage proposé aux parents des enfants fréquentant ces restaurants.

Ces démarches ont soutenu la volonté exprimée par le Conseil administratif dans le point 3 de son programme de législature 2020-2025 ; celui-ci vise à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable (pour toutes les générations).

Cependant ces dernières années, nous avons dû accepter, que même dans notre canton, en apparence riche, il existait une importante précarité alimentaire. Nous pouvons encore nous rappeler de ces images de milliers de gens attendant la distribution de colis alimentaires durant la pandémie de la COVID.

Malheureusement cette précarité existe toujours et contredit notre constitution genevoise qui depuis le 18 juin 2023 contient un article instaurant le droit à l'alimentation.

À Meyrin, cette thématique est également source de discussion dans la population. C'est ainsi que depuis le début de l'année, un certain nombre de citoyens de notre commune participe à des réunions et à des discussions sur la thématique de l'alimentation, constituant ce groupe de personnes, qui a choisi l'appellation *Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin*.

Cette initiative est née d'une collaboration entre cinq entités romandes : La Filière Alimentaire des Vergers (FAV), APRES-GE, le Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC), Uniterre et FIAN Suisse. Elle s'intègre dans une démarche plus large, à l'échelle cantonale, pour améliorer l'accessibilité financière, physique, sociale et culturelle à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Un autre comité citoyen de l'alimentation a été constitué dans le quartier des Pâquis (Ville de Genève).

Chaque comité, composé de 25 à 30 citoyens représentatifs des territoires, se réunit au moins une fois par mois depuis mars 2024. Les premières rencontres avaient pour vocation la montée en compétence des comités à travers des présentations, des visites de terrain et des partages d'expériences.

À terme, il est souhaité que les participants, une fois informés sur les modes de production, de transformation et de distribution alimentaires, puissent faire des choix collectifs éclairés concernant leur alimentation et expérimenter un dispositif de caisse alimentaire, sur le modèle d'expériences prometteuses en cours en France et en Belgique.

L'objectif de ce projet est de proposer des initiatives et des solutions concrètes pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation sur l'ensemble du territoire de la Commune, en parallèle aux travaux législatifs en cours.

Pour ce comité il est en effet essentiel de s'inscrire dans les actions et objectifs que poursuivent les autorités communales en termes de politique alimentaire, mais aussi de s'intégrer à différentes actions citoyennes en cours, telles que le développement des paniers Locali ou les actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation saine en cours dans la commune.

Le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin s'est réuni maintenant à 4 reprises, il a acquis des connaissances et des compétences. Ses membres souhaitent partager leurs découvertes, questionnements ainsi que l'avancement de leurs discussions avec nos élus (conseillers municipaux et administratifs). Cela démontre le désir d'un certain nombre de concitoyens de participer à la politique alimentaire que mène notre commune.

C'est pourquoi il nous semble capital d'entendre le résultat intermédiaire de leurs travaux et d'évaluer dans quelle mesure ils pourraient s'intégrer dans le concept de

la « fourche à la fourchette » que notre Conseil administratif a dans son programme de législature.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'accueillir favorablement cette motion.

X-2024-04

A l'attention du Conseil municipal  
et du Conseil administratif de la Ville de Meyrin

1728 signatures

↳ CA/CM

Meyrin, le 19 juin 2024

## Pétition en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois.

Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers membres des autorités municipales de Meyrin,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre qui accompagne la remise, en date du mercredi 19 juin 2024 à la mairie et en présence de Madame Nathalie Leuenberger, conseillère administrative, des quelques 1'700 cartes-signatures qui ont été envoyées à la Ville de Meyrin Suite à la 3ème journée internationale de l'observation des nuages qui s'est tenue au Jardin botanique alpin le vendredi 29 mars 2024, avec la participation directe d'une quinzaine de personnes s'étant déplacées pour l'événement.

Depuis environ 3 ans, en tant qu'artiste, écrivain et ancien avocat, j'ai initié cette démarche politico-poétique pour développer l'attention aux nuages qui font l'objet, dans certains pays, d'expérimentations pour tenter de les faire pleuvoir plus rapidement, ce qui pose des questions environnementales, sanitaires et aussi, géopolitiques.

### OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES NUAGES

La ville de Meyrin s'est associée à l'écrivain et ancien avocat Mathieu Simonet pour devenir un « Observatoire international des nuages ». C'est un acte symbolique pour développer l'attention aux nuages qui font l'objet, dans certains pays, d'expérimentations pour tenter de les faire pleuvoir plus rapidement, ce qui pose des questions environnementales, sanitaires et géopolitiques. Pour inviter à réfléchir à un cadre juridique, qui n'existe pas actuellement, Mathieu Simonet propose, les 28 et 29 mars 2024, une action « poético-politique » en demandant à tous ceux qui le souhaitent de s'allonger, d'observer les nuages et d'écrire ce qu'ils voient sur ces cartes. Il propose que celles-ci deviennent une forme de pétition qui sera soumise au conseil municipal. Vous pouvez conserver votre carte ou la lui transmettre pour qu'elle intègre cette pétition.

Mathieu Simonet  
8 octobre 2023 — 29 mars 2024  
Forum Meyrin

À l'occasion de cette 3ème journée internationale de l'observation des nuages, les personnes étaient ainsi invitées, partout dans le monde, à se coucher sur l'herbe quelques instants puis à écrire sur un carton ce qu'elles avaient observé dans le ciel. En renvoyant leurs écrits à la Ville de Meyrin, les personnes acceptaient que leur réponse soient considérées comme autant de signatures à la pétition poético-politique qui vous est adressée ce jour.

Cette pétition poétique, à laquelle près de 600 meyrinoises et meyrinois ont pris part, sollicite votre attention politique quant à l'absence de cadre juridique entourant l'usage de l'ensemencement chimique des nuages.

A cette fin, je serai très honoré d'être reçu par votre Conseil afin de pouvoir être auditionné et vous exposer l'ensemble de cette démarche, échanger et répondre à vos questions.

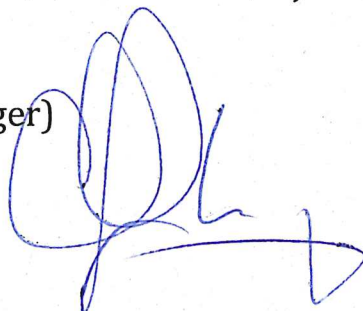
Une prise de position quant à la possible instauration d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois serait non seulement un geste politique très fort de reconnaissance envers les 1'700 personnes qui ont souscrit à la démarche, il serait aussi un symbole fort à l'adresse des collectivités publiques pour les inciter à suivre votre exemple.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie, chère Madame, cher Monsieur, d'agrèer à mes salutations distinguées.

Mathieu Simonet

Remis en main propre à Meyrin, le mercredi 19 juin 2024: 1728 contributions-signatures

Signature: (Nathalie Leuenberger)





## Texte pétition

Le Conseil d'État de Genève, plus précisément le *Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)*, a édicté à cet effet le *Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) du 27 juillet 2011 (M 3 45.01)*. Ce dernier est d'une part non-actualisé, et d'autre part il enfreint parfois des dispositions cantonales et/ou fédérales, ce malgré les dispositifs mis à disposition pour l'assister dans sa mission: les *Affaires vétérinaires (SCAV)* et la *Commission consultative en matière de gestion des chiens*.

**Selon l'art. 13 al.1 let. i RChiens, les chiens ne sont pas admis dans « les pelouses, massifs de fleurs et plantations des promenades, jardins et parc publics ».**

Dans le domaine public de Genève, les chiens sont limités dans leurs mouvements, non pas par leur laisse, mais par des interdits incohérents. Certains de ces interdits vont même à l'encontre du bien-être des chiens, faute d'alternative acceptable.

L'article 19 al.1 de la *Loi sur les chiens (LChiens) du 18 mars 2011 (M 3 45)* stipule que « le Conseil d'État fixe par voie réglementaire les restrictions générales d'accès au domaine public, cultures et espaces naturels, nécessaires pour garantir les buts poursuivis par la présente loi ». L'art 1 de la LChiens stipule que les buts sont:

1. garantir la santé et le bien-être (des chiens) conformément au droit fédéral ;
2. assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques ; et
3. préserver les biens et l'environnement, [...]

**Vu les interdits, il n'y a que les alternatives ci-après:** des trottoirs, la chaussée, les chemins, les places, les quais... Que des lieux minéraux (bitume, asphalte, goudron, pierre granit, béton...) avec des matériaux qui capturent la chaleur en été et le gel en hiver. Les chiens sont ainsi interdits par la RChiens de poser les pattes sur les rares endroits avec du gazon des zones urbaines du canton de Genève, sous peine d'amende infligée à leur propriétaire: R02.M *Violation de l'interdiction d'accès dans les lieux proscrits aux chiens*, RChiens Art. 13, 200 frs d'amende et 80 frs de frais, pour un total de CHF 280 : toute autre infraction venant s'additionner.

Hélas, les chiens ne portent pas de chaussures comme les humains (qui ne sont pas interdits, eux) et seraient donc contraints de tolérer **les brûlures et les gerçures**, parfois jusqu'au sang, les propriétaires de chiens et leurs animaux étant principalement piétons. À savoir que les chiens sont souvent victimes de **coups de chaleurs**, parfois mortels, étant donné que les organes vitaux de ces derniers se situent près du sol, qui lui peut être très chaud.

Il faut rappeler que le climat est actuellement dérégulé, et que nous allons vers des périodes très chaudes en été et très froides en hiver. Le Conseil d'État et le DSPS rompent ainsi la confiance d'une partie des citoyens de Genève, les propriétaires de chiens.

À noter que ce règlement est inutilement repris (en partie) dans des règlements communaux, par effet de cascade législative.

Nous, les propriétaires de chiens, comprenons que les chiens tant que les humains pourraient abîmer les jolis massifs de fleurs. Cependant, quid des pelouses et des jardins et parcs ? Si ceux-ci ont un comportement inadéquat, autant interdire ces comportements-mêmes.

**En conséquence**, ces interdits envers les chiens mettent en péril leur santé et leur bien-être. Cette interdiction inscrite dans le RChiens ne répond nullement aux buts de la LChiens (qui sont inscrits à son article 1). Au contraire, elle va à l'encontre de la *Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005 (RS 455)*, car les alternatives laissées sont minérales et dangereuses pour leurs pattes.

**Au vu de ce qui précède, les pétitionnaires demandent au Conseil d'Etat et Grand Conseil de Genève et aux conseils municipaux des communes précitées, soit supprimée de la RChiens et des règlements communaux l'interdiction aux chiens de poser les pattes sur les pelouses, jardins et parcs publics, ainsi que les zones d'herbe du domaine public. Interdiction inscrite à l'art. 13 al.1 let. i et que les chiens soient traités au même titre que les autres animaux, et en respect de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005 (RS 455).**